

**De :** DARIER Pierre - DDT 05/SEEF/PE < pierre.darier@hautes-alpes.gouv.fr >

**Envoyé :** jeudi 24 septembre 2020 18:10

**À :** Jean-Marie REY < maire@monetier.com >

**Cc :** frederic.sabatier@ecrins-parcnational.fr

**Objet :** Re: [INTERNET] SIVM NORDIQUE LAUZET

Bonjour Monsieur le Maire,

En retour, le volet eau / Milieux aquatiques à insérer dans le compte-rendu général :

**VOLET EAU - MILIEUX AQUATIQUES :**

La visite des lieux a permis de définir et de valider le tracé des pistes nordiques au droit du lieu-dit les "Boussardes" sur le territoire de la commune de Monétier-les-Bains.

Lors de cette visite, il a été constaté que les nombreuses sources s'écoulant en forêt, dans l'emprise de la piste, étaient équipées de passerelles évitant ainsi la mise en place de passages busés. Il a été décidé de conserver en l'état ces nombreuses sources et ramifications sans les rassembler en un seul écoulement. Le principe retenu est donc conforme aux préconisations du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des EAUX).

La seule zone humide présente sur le secteur sera évitée. De même, l'option qui consiste à élargir le tablier du pont situé sur la Guisane à l'amont des "Boussardes" a été retenue afin d'éviter la création d'un nouvel ouvrage de franchissement sur la rivière. Les travaux d'élargissement du pont devront faire l'objet d'une demande préalable de travaux par le biais de la fiche de renseignements de travaux en rivière. (Fiche jointe).

Le franchissement du torrent du Rif sera réalisé par la mise en place d'une passerelle rustique calée sur les deux berges. (un passage busé ou pont cadre étant proscrit).

Enfin, l'option consistant à aménager une piste à l'aval du pont en rive gauche de la Guisane a été écartée pour les raisons suivantes : proximité du cours d'eau, risque d'érosion du talus, défrichage, zone humide, atteinte à l'espace de mobilité du cours d'eau, érosion des berges.

En conclusion, le tracé situé en rive droite de la Guisane a donc été retenu. Ce tracé est conforme aux préconisations du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des EAUX).

(Excusez moi du retard mais ma charge de travail est très importante sur l'ensemble du département).

A votre disposition pour toute information complémentaire.

Cordialement.

**PIERRE DARIER**

Travaux en rivière, pêche, eaux pluviales  
Service Eau, Environnement & Forêt  
Unité Eau et Milieux Aquatiques

DDT 05, 3 place du Champsaur, BP 50 026, 05001 GAP Cedex  
Tél : 04 92 51 88 14  
[www.hautes-alpes.gouv.fr](http://www.hautes-alpes.gouv.fr)

